



Objet : Modification des statuts de l'Université Gustave Eiffel

Délibération du Conseil d'administration du 20 mars 2025

Affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 075-200000693-20250320-DCA2025002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP);

Vu l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EIVP n°2019-032 du 20 septembre 2019 approuvant les statuts de l'établissement expérimental Université Gustave Eiffel ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EIVP n°2019-033 du 20 septembre 2019 donnant un avis favorable au projet de décret portant création de l'Université Gustave Eiffel ;

Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Gustave Eiffel et notamment leur article 30 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris N° 2020 DAE 47 des 3 et 4 février 2020 modifiant les statuts de la régie EIVP ;

Vu le rapport du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur d'évaluation de sortie d'expérimentation de l'Université Gustave Eiffel, publié le 2 décembre 2024 ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration;

DELIBERE

Article Unique : Le conseil d'administration de la régie EIVP approuve le projet de statuts modifiés de l'Université Gustave Eiffel, joints au présent projet de délibération.